



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2766

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - La Duchère Sauvegarde - Barres 520 et 530 - Attribution d'une subvention d'équipement à Grand Lyon habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2766**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - La Duchère Sauvegarde - Barres 520 et 530 - Attribution d'une subvention d'équipement à Grand Lyon habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 9° - "démolition Sauvegarde" fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un véritable levier pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers engagé grâce au 1er programme national de rénovation urbaine (PNRU 1) 2005-2015.

Les sites retenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise pour le NPNRU sont les 14 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) suivants :

- 8 sites d'intérêt national :

- . Bron : Parilly,
- . Bron - Vaulx en Velin : Terrillon-Chénier,
- . Lyon 9° : La Duchère,
- . Rillieux la Pape : Ville nouvelle,
- . Saint Fons-Vénissieux : Minguettes-Clochettes,
- . Vaulx en Velin : Grande Ile,
- . Villeurbanne : Buers Nord/Saint Jean,

- 6 sites d'intérêt régional :

- . Givors : Les Vernes et centre-ville,
- . Lyon 8° : Langlet Santy et Mermoz Sud,
- . Saint Fons : Arsenal Carnot Parmentier,
- . Saint Priest : Bellevue.

Établi pour une durée de 10 ans (2015-2025), le NPNRU se déroule en 2 étapes :

- 1ère étape (2015-2016) : le protocole de préfiguration des 14 projets de renouvellement urbain retenus sur l'agglomération lyonnaise. Par délibération n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé ce protocole. Il prévoit notamment la démolition de 856 logements au titre des opérations urgentes cofinancées par l'ANRU,

- 2ème étape (2017-2025) : les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain par site. Les conventions de site sont en cours d'élaboration : elles présenteront un projet de transformation et un programme d'opérations pour chacun des 14 quartiers.

Les opérations urgentes de démolition retenues dans le protocole de préfiguration correspondent à des opérations déjà identifiées dans les projets de sites. Leur démarrage rapide permet d'enclencher le processus de renouvellement urbain. Elles sont inscrites à la PPI de la Métropole pour bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 10 % du coût d'opération, comprenant les coûts techniques de démolition et les frais de relogement plafonnés à 8 500 €HT par relogement. Les frais financiers ne sont pas pris en compte par la Métropole. Compte tenu des délais de relogement souvent longs, la subvention est versée en 2 fois : 10 % au démarrage de l'opération, c'est à dire au lancement du relogement par le bailleur social et 90 % à la clôture de l'opération de démolition.

L'enjeu du NPNRU est de poursuivre la mutation du quartier de La Duchère, dans la continuité du PNRU, en proposant des niveaux d'intervention ambitieux sur les secteurs de la Sauvegarde du Château afin d'éviter leur décrochage social et spatial.

Pour le secteur de la Sauvegarde, les enjeux sont de diversifier les fonctions en s'appuyant sur la dynamique économique des avenues Ben Gourion et Rosa Parks, de diversifier l'offre d'habitat en ramenant la part du logement social de 86 % à 60 %, d'aménager et de requalifier les espaces extérieurs, d'améliorer les circulations piétonnes et automobiles internes et de mieux relier la Sauvegarde au reste du Plateau et à l'ouest lyonnais, tout en confortant la trame verte.

Dans le cadre du protocole de préfiguration, a été inscrite pour le secteur Sauvegarde une opération urgente, objet de la présente délibération, de démolition des immeubles 520 et 530 appartenant à Grand Lyon habitat,

Les immeubles 520 et 530 représentent 189 logements, situés 520 à 529 et 530 à 539 rue de Beer-Sheva. L'opération englobe également la démolition de 4 commerces et de l'agence Grand ouest de Grand Lyon habitat.

Le planning prévisionnel de cette opération prévoit une démolition en 3 tranches (2018-2020) : immeuble 530, immeuble 520, galette commerciale. La 1ère phase de démolition (immeuble 530) devrait démarrer au 2ème semestre 2018.

Le coût prévisionnel de la démolition portée par Grand Lyon habitat s'élève à 6 820 k€HT et se décompose comme suit :

- relogement	1 623 k€
- travaux	5 197 k€

Il convient, aujourd'hui, d'individualiser l'autorisation de programme partielle d'un montant de 68 200 € correspondant au 1^{er} versement de la subvention d'équipement à Grand Lyon habitat, soit 10 % de la subvention totale de la Métropole d'un montant de 682 k€ représentant 10 % du coût de l'opération de démolition des barres 520 et 530 du secteur Sauvegarde du quartier de La Duchère à Lyon 9° ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 68 200 € au profit de Grand Lyon habitat pour le financement de l'opération de démolition des barres 520 et 530 du secteur Sauvegarde, menée dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de La Duchère à Lyon 9° inscrit au protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la Métropole de Lyon,

b) - la convention de participation financière à passer entre la Métropole et Grand Lyon habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 68 200 € TTC en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2018 sur l'opération n° OP17O5569.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 20422 - fonction 52.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.